



Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 26 juin 2020	WFP/EB.A/2020/1/2/Rev.1
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2020. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. **Désignation du Rapporteur**

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté. Après cet exposé, un invité d'honneur et une personnalité prendront la parole avant un débat participatif.

4. **Rapports annuels**

a) Rapport annuel sur les résultats de 2019

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2019 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2019

Le Rapport annuel du Bureau de la déontologie est soumis au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de la déontologie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2019 et note de la direction

Le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation est soumis au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

5. *Questions de politique générale*

a) Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021

À sa deuxième session ordinaire de 2016, le Conseil a approuvé le Plan stratégique du PAM pour la période 2017-2021. L'examen à mi-parcours permet de faire un point sur l'état d'avancement de la réalisation des Objectifs stratégiques et d'attirer l'attention sur les modifications apportées depuis 2016 qu'il conviendra de prendre en compte dans le prochain Plan stratégique. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et met en lumière les incidences pour ce dernier. Il est présenté au Conseil **pour examen**.

c) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida*

Ce rapport fait le point sur l'application de la politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrit également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

d) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)*

Des informations actualisées sont communiquées aux membres du Conseil par le Secrétariat du PAM sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

e) Exposé oral sur les répercussions pour le PAM des orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays*

Le Secrétariat fera le point sur les orientations et leurs répercussions vis-à-vis du travail du PAM et de l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce point est présenté au Conseil **pour information**.

* Ce point sera examiné durant la session.

6. **Ressources, questions financières et budgétaires** (pour examen)

a) Comptes annuels vérifiés de 2019

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2019. Ils comportent également une analyse de l'Auditeur externe sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Reconstitution du Compte spécial pour les programmes concernant le bien-être

Le Secrétariat présente une demande de transfert de fonds du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes au compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre des programmes visant à pallier les risques qui menacent la santé et la sécurité des employés du PAM et de leurs familles. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspectrice générale sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2019, étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce rapport est présenté en même temps qu'une Note du Directeur exécutif. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Examen de la gestion des points importants en matière de risque et de contrôle – 2019

Le Secrétariat décrit de manière plus détaillée et analyse les huit points importants en matière de risque et de contrôle signalés dans la déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne de 2019, disponible dans les Comptes annuels vérifiés de 2019, qui doivent faire l'objet d'une attention prioritaire en 2020. L'analyse est fondée sur l'examen des informations communiquées par l'ensemble des responsables dans le cadre du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif de 2019 et fait

référence aux éléments factuels recueillis par les organes de contrôle interne. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier et réponse de la direction du PAM aux recommandations formulées dans le rapport

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe portant sur le parc immobilier. L'audit avait essentiellement pour objectif de déterminer: i) si l'inventaire des biens immobiliers utilisés par le PAM était exact et suffisamment détaillé; ii) si la stratégie immobilière du PAM en matière d'occupation et de gestion de l'espace était adaptée à ses intérêts; iii) si la gestion courante et financière des locaux était effectuée au meilleur coût; iv) si le chantier d'extension du Siège était adapté aux besoins du PAM, maîtrisé du point de vue des délais et respectueux des normes applicables; et v) si le PAM avait pris toutes les dispositions afin de contribuer efficacement à l'objectif du système des Nations Unies de mettre en commun 50 pour cent des locaux d'ici à 2021. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien et réponse de la direction du PAM aux recommandations formulées dans le rapport

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe portant sur les services de transport aérien. L'audit avait essentiellement pour objectif: i) de vérifier la conformité de l'activité aérienne du PAM aux règles régissant les activités de transport aérien, la sélection des opérateurs aériens, la formation du personnel et la responsabilité légale; ii) d'analyser le processus de décision en matière de planification, d'organisation et de déploiement d'une opération aérienne pour s'assurer de son contrôle, de sa pertinence et de son efficacité; iii) d'estimer si les opérations aériennes du PAM étaient organisées de manière efficiente sur les plans logistique et environnemental; iv) de se prononcer sur la communication d'information par le PAM aux États membres afin de faire en sorte que les services assurés au titre de l'activité aérienne et le modèle économique retenu soient bien conformes aux préconisations du Conseil d'administration. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Ce rapport récapitule les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe. Il est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- i) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019)

Ce rapport porte sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Il est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- j) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019

Conformément à l'article XIII.4 (f) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information** et récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- k) Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

En raison de l'aggravation de situations d'urgence en cours et de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat présente une demande de transfert de 30 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes au Compte d'intervention immédiate. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. Rapports d'évaluation

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2019 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation donne une vue d'ensemble des évaluations centralisées et décentralisées achevées, en cours ou prévues. Il examine la performance de la fonction d'évaluation au PAM et souligne les domaines auxquels il faudra prêter attention dans les années à venir. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

- b) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et réponse de la direction

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examine la qualité de la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020), ses modalités d'exécution et ses résultats. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

- c) Rapport succinct de l'évaluation stratégique du financement des activités du PAM (2014--2019) et réponse de la direction

Cette évaluation examine l'aptitude du PAM à disposer de ressources prévisibles et suffisantes, l'utilisation des fonds d'affectation spéciale, la mise en commun des fonds et les méthodes de mobilisation conjointe de fonds, ainsi que les partenariats avec les gouvernements et le secteur privé. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

- d) Synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM (2011-2019) et réponse de la direction

Cette synthèse comporte une analyse des constatations et des recommandations issues des évaluations de politiques du PAM conduites depuis 2011, l'objectif étant d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

- e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur les mesures prises par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour donner suite aux recommandations issues des évaluations. Il est présenté au Conseil **pour examen**.

8. **Questions opérationnelles**

- a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du plan stratégique de pays ci-après:

- i) Éthiopie (2020-2025)

- b) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO après avoir été soumises aux États membres pour observations*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la révision du plan stratégique de pays ci-après concernant une intervention face à une crise et de l'augmentation budgétaire correspondante, soumises au Conseil pour observations:

- i) République démocratique du Congo

9. **Questions d'organisation et de procédure**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2020-2021 est présentée **pour information**.

10. **Questions d'administration et de gestion**

- a) Nomination d'un membre du Comité d'audit

Le premier mandat d'un membre du Comité d'audit arrivera à échéance le 29 juillet 2020. Le Conseil va nommer un nouveau membre sur la base des recommandations formulées par le jury. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant son travail reçus entre la présentation du précédent document au Conseil et le 1^{er} octobre 2019;
- ii) la liste des rapports du Corps commun d'inspection publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

c) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Conformément à une procédure adoptée en 2012, les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

d) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Le Directeur exécutif présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes de produits alimentaires avant et après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes avant et après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

e) Point sur l'achat de produits alimentaires

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux. En application de l'article XII.4 du Règlement général, le rapport porte également sur l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits dans les pays en développement.

- f) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2019

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2019. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

- g) Rapport sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principales atteintes à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2019, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

11. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2020 lui est soumis **pour approbation**.

12. **Questions diverses**

- a) Plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa première session ordinaire de 2020, le Secrétariat présente une version complète du plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, ainsi qu'un point sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

- b) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM*

Un compte rendu de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

- c) Exposé oral sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies*

À la demande du Bureau, un exposé oral sur les opérations et les activités du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies sera présenté au Conseil **pour information**.

- d) Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires*

À la demande du Bureau, le Secrétariat fait régulièrement un bref exposé sur les activités menées par les organismes ayant leur siège à Rome pour préparer le Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires. Ce point sera présenté au Conseil **pour information**.

e) Exposé oral sur les mesures prises par le PAM face à la COVID-19*

À la demande du Bureau, le Secrétariat fera un exposé oral sur les mesures que prend le PAM pour faire face à la pandémie de COVID-19 et sur les difficultés rencontrées à l'échelle des pays, des régions et du système des Nations Unies. Ce point sera soumis au Conseil **pour information**. La présentation de ce point fera immédiatement suite à celle des points 5 d) et 5 e) en raison des répercussions de la COVID-19 sur les efforts liés à la réforme du système des Nations Unies.

f) Réorganisation proposée de la structure de la haute direction du PAM

Le Directeur exécutif présente au Conseil une proposition de réorganisation de la structure de la haute direction du PAM, l'objectif étant de regrouper les domaines liés aux ressources humaines et à la culture organisationnelle. Ce point est soumis au Conseil **pour approbation**.

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil sera saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.